

Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité et environnement

# CACES® chariots automoteurs à conducteur porté

Catégorie 1A, 2B, 3, 4 (INTRA), 5 et 7(INTRA) - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

**Validation :**

Certification, Attestation de formation

**Lieu(x) :**

Moirans, Entreprise

**Durée :**

4 jours

**Les +  
de la formation**

- Une formation certifiante reconnue dans l'industrie et les transports
- Une formation théorique complète ainsi que des mises en situation pratique réelles

**Public :**

- Toute personne ayant à utiliser un chariot

**Prérequis :**

- Avoir 18 ans minimum
- Savoir lire, écrire et comprendre le français
- Etre muni des EPI obligatoires (gants, chaussures, vêtement)

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

- Méthodes : actives et participatives s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise, pratique de la manutention sur le ou les chariots
- Moyens : Chariots, palettier, charges, plans inclinés, camion ou autre équipement permettant l'évolution sur plan incliné, le chargement latéral, salle équipée de vidéoprojecteur. Livret de formation fourni
- Effectif maximum : 8 personnes par groupe

**Modalités de suivi et d'évaluation :**

- Attestation de présence
- Délivrance du CACES® en cas de réussite au test théorique et pratique
- Attestation des acquis de la formation

**Intervenants :**

- Evaluation annuelle des intervenants selon notre processus qualité ISO 9001

**OBJECTIFS**

- **Situer** le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation
- **Identifier** les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et **assurer** les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- **Expliciter** et **justifier** les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot
- **Réaliser** les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

**PROGRAMME****Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation**

- La réglementation et la recommandation R389
- Le rôle des différentes instances internes et externes
- Les devoirs du fabricant, les organismes de contrôle technique et les vérifications obligatoires
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail

**Identifier les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort**

- Les catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, et leurs limites d'utilisation
- Les organes de service et dispositifs de sécurité, les équipements adaptables au chariot
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- Les vérifications à la prise de poste, les vérifications journalière, hebdomadaire et les opérations de maintenance de 1er niveau (niveaux d'huile, d'eau, de carburant, état des pneus, absence de fuites,...)

**Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot**

- L'identification des risques liée à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques dont est équipé le chariot (branchement, déconnexion, recharge des batteries)
  - Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- Le plan de circulation ou le protocole de sécurité
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

## CACES® chariots automoteurs à conducteur porté

Catégorie 1A, 2B, 3, 4 (INTRA), 5 et 7(INTRA) - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

### Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser : adaptation à la charge et aux conditions prévues de manutention
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot : à vide, en charge, en marche arrière et avant, en virage (avec ou non une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné)
- L'opération de manutention, selon la catégorie de chariot : - Prendre et déposer une charge au sol - Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier - Effectuer le gerbage et le dégerbage en pile - Assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque - Assurer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai - Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

Interentreprises (1A, 2B, 3, 5), Intra-entreprise (1A, 2B, 3, 4, 5 et 7)

Attention, en INTRA, l'entreprise devra posséder les moyens nécessaires au passage des tests CACES® selon la recommandation R489

### ORGANISATION

Interentreprises, Intra-entreprise